ADEUNIS

Société Anonyme au capital de 1.378.662 euros

RCS GRENOBLE 430 190 496

283 rue Louis Néel

Parc technologique Pré Roux

38920 CROLLES

Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées

Exercice clos le 31 décembre 2025

Passionnément engagé.

Tél. : 04 76 09 50 54
www.bdo.fr

10 bis avenue des FTPF
38130 Echirolles

ADEUNIS

Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société ADEUNIS,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 557 786 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Echirolles, le 24 avril 2026

Signé par Justine Gairaud
Le 24 avr. 2026



doc_0aBd
tx_xZy8Xyd1b8O9

BDO Rhône-Alpes
Représenté par Justine GAIRAUD
Commissaire aux comptes

ADEUNIS

Société Anonyme au capital de 1 378 662 euros
Siège Social : 283 rue Louis Néel
Parc Technologique Pré Roux
38920 Crolles
430 190 496 R.C.S. GRENOBLE

CERTIFICATION DES REMUNERATIONS

Le montant global des rémunérations brutes versées aux 5 personnes les mieux rémunérées, au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025, s'élève à :

557 786 euros

(cinq cent cinquante-sept mille sept cent quatre-vingt-six euros)

Hervé BIBOLLET
Président Directeur Général
ADEUNIS

